



Règlement de la Coupe du Var CSO 2020 / 2021

L'esprit de la Coupe du Var (CDV) consiste à proposer un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les concours de CSO Club et Poney organisés dans le département et les préparer au mieux aux championnats régionaux et nationaux de ces catégories.

La Coupe du Var a également pour mission de participer à la promotion des centres équestres, poney clubs et écoles d'équitation qui assurent la formation des cavaliers du département.

Article 1 : Le calendrier

La CDV se déroule de septembre 2020 à juin 2021.

Elle se déroule sur le nombre d'étapes maximum établi en réunion et une finale.

Tous les clubs souhaitant recevoir une étape CDV doivent obligatoirement participer à la réunion d'organisation du CDE du Var en octobre 2020.

Le calendrier définitif est publié sur le site www.levaracheval.fr.

Article 2 : Le programme des étapes

Chaque étape ainsi que la finale doivent proposer obligatoirement les épreuves suivantes :

→ Club 4, Club 3, Club 2, Club 1, CLUB Elite

→ - Poney 4, Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney Elite

Ces épreuves doivent être de type Grand-prix et courues avec un barème laissé à l'appréciation de l'organisateur.

L'organisateur peut, s'il le souhaite, ajouter d'autres types d'épreuves à son programme mais elles ne compteront pas pour la coupe du Var.

Article 3 : le tarif des engagements

Le tarif maximum des engagements pour les épreuves CDV est de **20,00 €**.

L'organisateur de chaque étape reversera 1€ par engagement dans les épreuves CDV pour doter au mieux la finale.

Article 4 : Le label Coupe du Var 2020 CSO

Un organisateur doit impérativement respecter le cahier des charges suivant :

- participation à la réunion d'organisation de la CDV obligatoire ;
- préciser dans le programme du concours que c'est une étape CDV ;

- s'engager à ne pas organiser de concours CSO club ou poney à la même date qu'une étape de la CDV organisée dans un autre club ;

- **posséder une structure permettant d'accueillir les concurrents et leurs accompagnateurs dans de bonnes conditions :**

carrière de concours min. **60m x 40m** ;

terrain de détente min. **50m x 25m** ;

un parking vans et camions sécurisé et organisé ;

voie d'accès adaptée au passage des camions ;

une buvette avec restauration rapide, boissons chaudes et froides toute la journée ;

le nécessaire pour asseoir les accompagnateurs et spectateurs ;

utiliser des officiels de compétitions : président de Jury, Chronométreur, Chef de piste et Commissaire au paddock présents sur la liste des Officiels FFE ou pouvant attester d'une formation en cours.

Attention ! Le CDE du Var se réserve le droit de visiter la structure avant l'ouverture aux engagements du concours pour vérifier du bon respect du cahier des charges et de retirer le cas échéant le label en cas de non-respect de l'une ou plusieurs obligations.

Tout manquement manifeste à ce cahier des charges exclura par principe l'organisateur concerné de la CDV pour la saison suivante.

Article 5 : participation des chevaux et des cavaliers

Le règlement Fédéral des épreuves Club et Poney doit être appliqué pour la participation des chevaux et des cavaliers.

Les cavaliers doivent être titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition 2020 / 2021 délivrée par un club varois.

Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux dans la même épreuve, seul son meilleur résultat est retenu pour le classement CDV.

Article 6 : Classement des cavaliers

En ce qui concerne le mode de calcul pour les manches, seuls les cavaliers étant classés dans le premier quart de l'épreuve se verront attribués des points.

Exemple :

Pour une épreuve à 22 partants, les 6 premiers classés de l'épreuve prendront des points ($22 / 4 = 5,5$ soit 6 classés).

Le 1er aura 6 points, le 2ème 5 points, le 3ème 4 points, le 4ème 3 points, le 5ème 2 points et le 6ème 1 point.

Le mode de calcul des points pour la finale est le suivant :

Le mode d'attribution des points pour le jour de la finale est le même qu'au cours de l'année.

Les points de la finale compteront double.

Le classement final se fait en additionnant les points des 3 manches où le cavalier aura le plus de points par manche, plus les points de la finale qui comptent double.

Article 7 : Classement final

Un cavalier ne peut entrer dans le classement final que dans les conditions suivantes :

→ avoir participé à au moins 3 étapes dans des clubs organisateurs différents ;

→ avoir participé à la finale.

Un cavalier ne peut être classé que dans une seule épreuve Club et une seule épreuve Poney avec des équidés différents. Dans le cas où un cavalier serait classé dans deux épreuves de la même catégorie (Club ou Poney), il sera récompensé sur l'épreuve où il est le mieux classé à l'issue de la finale.

Pour les épreuves comptant 40 cavaliers ou plus ayant participé aux différentes étapes de la CDV dans la saison, 8 cavaliers seront récompensés le jour de la finale.

Pour les épreuves comptant entre 20 et 39 cavaliers ayant participé aux différentes étapes de la CDV dans la saison, 5 cavaliers seront récompensés le jour de la finale.

Pour les épreuves comptant moins de 20 cavaliers ayant participé aux différentes étapes de la CDV dans la saison, 3 cavaliers seront récompensés le jour de la finale.

Les cavaliers récompensés recevront Coupes, Plaques, Flots et Cadeaux offerts par le Comité Départemental du Var et nos différents sponsors.

Article 8 : Classement des clubs

Un classement des clubs sera mis en place ; le club qui aura réalisé le plus de podiums au prorata de ses engagés sur la saison se verra remettre la coupe des clubs du Var.

Une première place sur un podium donnera droit à 3 points, une deuxième place à 2 points et une troisième place à 1 point.

Exemple :

Un club engage 85 concurrents sur la saison 2020/2021, et a en fin de saison une 1ère place et une 3ème place.

Ces deux podiums lui donnent 4 points.

Nous diviserons ces 4 points par son nombre d'engagés sur la saison et nous remultiplierons le tout par cent.

$$4 / 85 \times 100 = 4,7$$

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit (courrier postal avec AR ou mail) au Président du Comité Départemental d'Équitation du Var, qui fera suivre au responsable de l'organisation de la Coupe du Var des Clubs CSO **au plus tard 15 jours** après la date de l'incident qui justifie cette réclamation.